



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2025-90105

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1^{er} octobre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90105**.

Cette demande, déposée par le représentant de la copropriété sur le lot 5 742 600, situé sur l'allée Boisvert, dans le Domaine Sherwood, dans la zone V-108, vise la construction d'une remise (accessoire à un meublé touristique) avec une superficie au sol et des murs d'une hauteur dérogoires. L'article 6.7 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'une remise complémentaire à un meublé touristique est de 15 mètres carrés et aussi que la hauteur maximale des murs pour cette remise est de 3 mètres. L'élément dérogoire est donc la remise projetée avec une superficie au sol de 22,3 mètres carrés et des murs d'une hauteur de 3,04 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025

Greffière,
Mélanie Poirier